

No. 363.

1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1853.

BILL.

Acte pour amender l'acte de la présente session de la législature, intitulé: "*Acte pour faire connaître et établir d'une manière certaine les droits des co-propriétaires de la commune de St. An-toine de La Baie.*"

Reçu et lu, la première fois, mercredi, 20 avril 1853.

Seconde lecture, vendredi, 22 avril 1853.

M. DUMOULIN.